

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1411

présenté par
Mme Fabre

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 14, substituer aux mots :

« agréés à »

les mots :

« ayant reçu un agrément pour ».

II. – Au même alinéa, substituer aux mots :

« au présent article »

les mots :

« à l’article L. 6111-6 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.